



Droit propriété images internet (couverture livres)

Par VinBo

Bonjour,
Ma compagne tient une petite librairie d'occasion.
Vu le contexte sanitaire, elle est fermée et nous travaillons à la mise en place d'un site de e-commerce.

Notre souci : les visuels (couverture), les résumés en quatrième de couverture, ne sont pas libres de droit.

Peut-on les prendre sur un site qui dispose des droits (par exemple Decitre.fr) sans le lui demander et mettre le lien vers ce site sur chaque fiche d'un livre ?

(car j'ai lu sur le site de l'Enssib que : "Il est légal d'établir un lien hypertexte vers un contenu sous droits d'auteur, à condition que ce contenu soit déjà accessible au grand public ; dans ces conditions, le lien ne constitue pas une « nouvelle mise à disposition » qui nécessiterait l'accord du titulaire des droits"

Encore "pire" peut-on les prendre sur un site qui vend ces bases de données (Electre, Tite live ou autre), sans le lui demander, et mettre le lien vers leur site sur chaque produit que la librairie vend ?

Si non, doit-on prendre les photos des couvertures nous-mêmes et cela nous libère-t-il de cette question de droits d'auteurs (pour les visuels) ?

Merci BEAUCOUP par avance !

Vincent